



柔道
リムザン

Ligue du Limousin
Judo - Jujitsu - Kendo - Disciplines Associées



☎ 05 55 30 87 89 ☎ 09 70 62 02 85 @ judo.limousin@wanadoo.fr 🌐 www.judolimousin.fr
✉ Dojo Robert LECOMTE – 47, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 LIMOGES

ANNEXES AUX TEXTES OFFICIELS – SAISON 2011/2012

REGLEMENT INTERIEUR DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Seules les personnes effectivement actives dans le déroulement de l'acte sportif sont autorisées dans l'enceinte du dojo et sur le plateau de compétition lors des manifestations sportives :

- sportifs engagés dans la catégorie en cours.
- officiels, organisateurs et cadres de l'environnement sportif (arbitres, juges, commissaires sportifs).
- personnalités invitées par les responsables de la manifestation.

Toutes les autres personnes doivent se tenir en-dehors des aires de compétitions, soit dans les tribunes du bas réservées aux sportifs et aux accompagnateurs en attente, soit dans les tribunes en étage pour les spectateurs.

Tout comme le respect des règles, le respect des lieux – affectation et propreté des locaux notamment – et le respect des personnes sont partie intégrante du code moral du judo. Il est donc fait appel au civisme de chacun pour le respect de ces consignes, paramètre essentiel de la fluidité organisationnelle, de l'image de marque du judo et de la bonne gestion de l'événementiel.

Les mineurs engagés dans une compétition fédérale officielle doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur participation à cette compétition par un représentant majeur du club ou toute autre personne majeure du club ou d'un autre club affilié mandatée à cet effet. Dans la mesure où des compétiteurs des deux sexes sont engagés, il est recommandé de les faire accompagner par des représentants majeurs des deux sexes. L'accompagnateur est l'interlocuteur des organisateurs pour gérer tout incident et doit être en mesure de procéder, le cas échéant, à l'établissement de déclaration d'accident ou d'hospitalisation.

Le coach doit être licencié à la FFJDA et en possession de son passeport sportif. Des contrôles seront effectués. Le coach est astreint au respect des règles techniques du judo français (*cf. textes officiels FFJDA*) et doit avoir attitude exemplaire (comportement et tenue vestimentaire). Tout débordement pourra faire l'objet de sanctions. La fonction de coach est incompatible avec toute autre fonction lors d'une même manifestation.

